

La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

Abonnements et Appareils payables d'avance.

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an 10 fr.; France et Etranger, 12 fr.

A propos de naturalisation

LE RAPPORT MOUTET et les aspirations des Indigènes Algériens

Dans son discours contre la prorogation du privilège de la Banque de France, le citoyen Barthe a reconnu très loyalement que les pouvoirs de la Chambre des députés élus en 1914, avaient pris fin le 31 mai dernier et qu'il fallait éviter de prendre des responsabilités aussi importantes que celles que demeurait le ministre des Finances. C'était parler d'or, car aujourd'hui les députés ne représentent plus qu'eux-mêmes, et il serait à désirer, en présence de l'attitude de certains de ces prorogés, que la Chambre ne put plus tenir de séances publiques ni légiférer. Plus de parole, rien que des commissions, car là seulement se fait du travail, du travail utile. Que les prorogés se contentent de passer à la caisse toutes les fins de mois, c'est tout ce que le public leur demande en ces temps où le gouvernement a besoin de toute lucidité d'esprit pour conduire la guerre jusqu'à la victoire finale. Il ne faut plus de ces éternelles interpellations qui n'ont souvent d'autre but que de masquer des manœuvres douteuses ou des intelligences avec l'ennemi pour nous donner une paix qui nous rendraient les esclaves de l'empire de proie.

Quel est l'homme qui aura le courage de dire à la meute hurlante et aboyante qu'à la moindre incartade, à la moindre infraction aux lois de la guerre, les députés n'étant plus couverts par l'immunité qui s'attache aux mandats légaux et réguliers, ils subiront le sort commun comme les simples mortels.

En attendant le prorogé Marius Mouttet vient de remettre à la Chambre son rapport sur les propositions de loi concernant l'accession des indigènes algériens aux droits civils et politiques.

Est-il besoin de dire que les conditions d'obtention de la qualité de citoyen français ne répondent que de très loin aux légitimes aspirations du monde musulman indigène algérien, et que nous avons publiées il y a plusieurs mois à la demande d'un certain nombre de nos amis d'Algérie.

Nous reproduisons ces conditions d'obtention de la qualité de citoyen français et s'il le faut nous reproduirons à nouveau les vœux des délégués musulmans :

- MM. D. Bentami, conseiller municipal d'Alger ;
- Moktar Hadj Saïd, avocat, Constantine ;
- D. Moussa, conseiller municipal, Constantine ;
- Bouchevit Allaoua, conseiller municipal, Constantine ;
- Hadj Ammar, conseiller municipal, Djidjelli ;
- Djoudi, conseiller municipal, Biskra ;
- Ben Otmane, conseiller municipal, Bugeaud ;
- Ben Deddouche, conseiller municipal, Tlemcen ;
- Kara Ali, notable à Bône ;

Les conditions d'obtention de la qualité de citoyen français selon Mouttet sont :

1. Etre âgé de 25 ans ;
2. Avoir deux ans de résidence consécutive dans une colonie française, dans une commune française ou pays de protectorat français ;
3. N'avoir encouru aucune des condamnations comportant d'après la loi française, la perte des droits politiques, ni aucune des peines prévues pour les faits énumérés à l'article 3 de la loi du 15 juillet 1914, et satisfaire en outre à l'une des conditions spéciales suivantes :
 - a) Avoir servi dans les armées de terre ou de mer et justifier d'un certificat de bonne conduite délivré par l'autorité militaire ;
 - b) Avoir eu un fils ayant pris part à une campagne de guerre ;
 - c) Justifier savoir lire et écrire le français ;
 - d) Etre propriétaire ou fermier d'un bien rural, ou propriétaire ou locataire d'un immeuble urbain ou être inscrit au rôle des patentes ou des impôts de remplacement dans des conditions à déterminer par un décret ;
 - e) Etre titulaire d'une fonction publique ou d'une pension de retraite pour services publics ;
 - f) Avoir été investi d'un mandat public électif ;
 - g) Etre titulaire d'une décoration française ou d'une distinction honorifique accordée par le gouvernement français ;
 - h) Etre né d'un indigène devenu citoyen français lorsque la naissance est antérieure à l'accession du père à cette qualité ;
 - i) Etre mariée à un indigène devenu citoyen français lorsque le mariage est antérieur à celui à l'accession du mari à cette qualité ;

L'indigène algérien qui désire bénéficier de la présente loi doit en faire la demande au juge de paix et l'accompagner des pièces suivantes :

1. Acte de naissance ou de notoriété ;
2. Certificat de résidence ;
3. Casier judiciaire ;
4. Acte de naissance de ses femmes et enfants ou acte de notoriété qui en tient lieu.

Avec ces simples certificats et à la condition que l'indigène remplisse les conditions d'obtention de la qualité de citoyen citées plus haut, il sera fait droit à sa demande, sauf le cas d'indignité.

Si dans le délai de deux mois il ne se produit aucune opposition ni du Gouverneur général, ni du Procureur de la République, le juge de paix, à la première audience publique, déclare que le postulant remplit les conditions fixées par la loi et est admis à la qualité de citoyen français.

Et c'est tout ce que M. Mouttet a trouvé pendant quatre ans de réflexion pour satisfaire aux légitimes aspirations des indigènes musulmans d'Algérie ? A ces indigènes qui forcent par leur vaillance l'admiration du monde entier et même des boches !

Lagrosillière, lui, voulait la naturalisation en bloc, tout comme le décret Crémieux l'a donnée aux juifs algériens en 1871.

C'était aller un peu vite en besogne, non pas que les musulmans de 1871 soient inférieurs aux juifs de 1871, mais parce qu'on a reconnu l'erreur commise de la naturalisation globale. Lagrosillière donnait quelque chose, M. Mouttet, lui, ne donne rien du tout, car soit le gouverneur, le sous-gouverneur, le procureur, voire quelque chaouch sera toujours là pour mettre des entraves à la naturalisation. Le rapport Mouttet ne répond donc pas du tout aux aspirations des musulmans algériens.

La question reste intacte, et un autre rapporteur l'ayant mieux comprise proposera certainement une solution différente qui donnera satisfaction pleine et entière à nos braves sujets musulmans algériens.

JEAN-SANS-PEUR.

BULLETIN

Le privilège de la Banque de l'Algérie ne peut pas être renouvelé

Comme pour le renouvellement du privilège de la Banque de France, le député chargé du rapport de celui de la Banque de l'Algérie, a conclu au renouvellement et qui plus est pour une durée de vingt-cinq années alors que les Délégations financières d'Algérie n'avaient consenti que dix ans. On avouera que c'est faire assez bon marché du vœu de la plus haute assemblée algérienne.

C'est un député de la haute-Loire, M. Paul Ribeyre, qui a été chargé de la rédaction de ce rapport.

Dans une question d'une importance aussi grande pour les intérêts de l'Afrique du Nord il eût été sage de faire une petite enquête sur place et de ne pas adopter les yeux fermés les idées du ministre intéressé ou non au renouvellement. M. Paul Ribeyre n'a pas cru devoir se déranger et c'est bien fâcheux, même regrettable, car il n'a entendu qu'une cloche, par conséquent qu'un son, peut-être n'en voulait-il pas entendre d'autre.

Mais cette question de rapport n'a pas grande importance, on le voit par la discussion que soulève le privilège de la Banque de France.

Des critiques assez vives, même violentes, vont jusqu'à mettre en jeu sinon la situation du ministre tout entier du moins celle du ministre des Finances.

Aussi, il n'y a pas lieu de s'étonner outre mesure d'un rapport qui ne reflète naturellement aucun des nombreux griefs de l'Afrique du Nord contre la Banque de l'Algérie. Indépendamment de ces griefs dont il faudra pourtant bien tenir compte pour en éviter le retour, il y a une question qui prime toutes les autres : c'est qu'en pleine guerre il est inadmissible de faire un pont d'or à la bande des actionnaires alors que le gouvernement est obligé de faire fleche de tout bois pour arriver à se créer des ressources, et un privilège de cette importance peut en donner d'appréciables en limitant à 6 o/o l'intérêt à servir aux porteurs des titres, soit 30 francs par action de cinq cents ou quinze cent mille francs pour un capital de vingt-cinq millions au lieu de six à dix millions qui sont répartis même depuis la guerre entre ces favorisés du sort.

Il serait bon que le gouvernement se mit bien dans la tête qu'en ce temps de guerre et de dépenses nécessaires pour elle, il n'a pas le droit de disposer d'une parcelle de ce qui peut lui donner des ressources pour faire face aux échéances à venir. Agir autrement, c'est agir à la légère, et même agir contre la patrie, criminellement, et toutes les raisons ne changeront rien à la chose.

Le ministre devrait bien tenir compte de la multitude de braves gens qui apportent leur argent à la défense nationale et voient galvauder des gages précieux qui

pourraient servir à les rembourser dans une certaine mesure.

LE SEMAINIER.

N.-B. Voici d'ailleurs ce qu'Albert Thomas a dit de judicieux sur ce long laps ; on verra que ses idées et les nôtres sont en conformité :

M. ALBERT THOMAS refuse d'accepter pour 25 ans le renouvellement du privilège. A son avis, il faut avant tout assurer le crédit du billet de banque et assainir la circulation fiduciaire et le change. Il demande au gouvernement par quelles mesures il entend résoudre ces problèmes difficiles. Le privilège n'apporte rien. En réalité, le crédit du billet de banque se joue sur le front. C'est la victoire qui l'assurera.

NOS ECHOS

Les bénéfices de guerre

Un décret beylical du 20 septembre 1917, a établi en Tunisie une taxe sur les bénéfices exceptionnels de guerre avec effet rétroactif au 1^{er} avril 1914. La Direction de l'Enregistrement réclame de ce fait des sommes importantes à plusieurs sociétés minières et phosphatières. Mais si la plupart ont consenti de bonne grâce à s'exécuter, car le décret a été pris à la suite d'un vote de la Conférence Consultative, il en est au moins deux que nous connaissons qui n'ont pas voulu s'incliner. Est-il besoin de dire que la Société des Phosphates Tunisiens de Kalaâ-Jerda, bénéficiaire du rapt que l'on sait, qui dirige le brasseur d'affaires Mouzeot est une de ces deux-là ? Nous croyons même savoir qu'il aurait dit qu'on lui couperait plutôt le... cou que de s'exécuter. Voilà, n'est-il pas vrai, un sénateur qui donne l'exemple, le bon exemple, de l'obéissance aux lois et aux décrets !

Erreur

La « Tunisie Française » réclamait dernièrement la création d'un bureau de postes et télégraphes complet à Lebna, point terminus provisoire de la ligne de Kélibia.

Nous ne voyons pas très bien l'utilité de la construction d'un bureau de postes et télégraphes pour les 3 ou 4 colons de la région alors qu'il serait si simple de leur donner satisfaction, et aux exploitations de lignites en créant un bureau postal à la gare même de Lebna.

La loterie de l'Armée d'Afrique

Le comité de la journée de l'Armée d'Afrique a fait passer une note disant que les lots non réclamés à la date du 31 juillet, croyons-nous, resteraient acquis à l'œuvre.

C'est très bien, et il n'y aurait qu'à s'incliner si le comité avait fait connaître les numéros gagnants, non pas quelques-uns des principaux, mais tous sans exception. Comme ces lots représentent une somme importante le comité s'honorait en priant la presse de publier la liste entière et complète des gagnants qui seraient libres d'abandonner leurs lots s'ils le jugent à propos.

Mais il n'est pas admissible qu'on garde le montant de ces lots non réclamés sans avoir fait connaître partout la liste des gagnants.

Un brave

On a annoncé l'arrivée du brave Victor Valensi, décoré de la croix de guerre, fils de notre excellent ami Raymond Valensi, ingénieur civil, qui est venu passer une permission de détente avant de rejoindre Salonique. Qu'il soit le bienvenu.

Un autre brave

Enfin, justice a été rendue au fils de notre excellent confrère J.-N. Gung'l, rédacteur en chef p. i. de la « Dépêche Tunisienne ».

Son fils, glorieux blessé, mutilé et réformé, vient d'obtenir la médaille militaire et la croix de guerre avec palme.

Que ce brave et son père trouvent ici nos confraternelles et bien amicales félicitations.

Aux départs

Notre excellent confrère Lecore-Carpentier, directeur de la « Dépêche Tunisienne », légèrement fatigué est parti pour Vichy où il passera l'été. Tous nos vœux l'accompagnent.

Ouvrons l'œil

Les journaux de Bône continuent à entretenir le public d'un sieur von Muess ancien fondé de pouvoirs de la maison Borgeaud d'Alger qui solliciterait — en vain il faut l'espérer — l'autorisation de venir séjourner en Tunisie.

Lire la suite des Echos au 2^e page

UN CRIME AU CAP BON

II

Malgré sa longueur, notre article sur le crime de Menzel-Temime qui passionne à juste titre tout le Cap Bon par la situation importante des plaignants, des criminels et de la conduite du magistrat instructeur et du cahia de Nabeul, actuellement à Souk-el-Khemis, était forcément incomplet. Nous ne pouvions dans un seul article dire tout ce que nous savions sur cette affaire appelée à un grand retentissement si elle n'est pas jugée selon la pure et stricte équité.

Lorsque Si Mohamed ben Kouider, le frère aîné de la victime connut l'ordre donné par le cahia de Nabeul Si Habib el Hallem d'ensevelir immédiatement le cadavre de son frère sans que l'autopsie ait été pratiquée par un médecin légiste, il commença à avoir des doutes, ces doutes se changèrent en stupeur et en certitude qu'on travaillait à étouffer l'affaire, quant il vit que le temps passait sans que l'enquête marcha comme elle devait, puisqu'il s'agissait d'un crime d'assassinat très certainement complété entre le principal criminel et les membres de sa famille.

Il se rendit donc à Tunis où il chargea M^{rs} Cirier et Essafi de réclamer vengeance de la mort de son jeune frère, tombé foudroyé par le coup de fusil tiré presque à bout portant après avoir été appelé par son ex-fiancée. La « hoja » dressée l'atteste. Ces avocats mirent une provision élevée au greffe du Tribunal de l'Ouzara pour qu'un juge de Tunis fut commis pour aller refaire l'enquête sommaire faite sur l'ordre du cahia de Nabeul par les autorités de Menzel-Temime.

Lorsque ce juge Si Béchir Maoufa se présenta au cahia de Nabeul le sieur El Habib El Hallem pour la remise des prisonniers, celui-ci ne put cacher sa déception et refusa carrément de livrer sans une autorisation écrite de l'Ouzara les deux prisonniers Mohamed ben Hassine M'barek et son frère Tahar qui, entre parenthèses, étaient l'objet des plus délicates attentions à la prison de cette ville et de la part de Si El Habib El Hallem lui-même qui avait tancé verbalement ses déras pour avoir osé mettre des memottes à des gens de cette importance, qui étaient de braves et honnêtes gens !

Le juge Si Béchir Maoufa dut donc demander cette autorisation à ses chefs à Tunis et attendre à l'Hôtel de France où il était descendu.

Le lendemain l'autorisation demandée arriva, et le cahia Si El Habib El Hallem dut s'incliner devant l'ordre écrit muni de tous les cachets de l'Ouzara dûment apposés.

Alors tout Nabeul vit

le juge et le meurtrier —
—
—
monter ensemble dans la même voiture N° 2 de M. Chiche pour se rendre à Menzel-Temime, et dans la 2^e voiture n° 5 le frère Tahar et les deux spahis d'escorte.

A Menzel-Temime,

descente au même hôtel, l'Hôtel de la Poste où les deux chambres n° 8 et 9, l'une en face de l'autre, furent mises à la disposition des voyageurs.

les voyageurs reprirent le chemin de Nabeul et Tunis où ils arrivèrent sans encombre le 23. A la gare de Tunis,

Tahar ben Hassine M'barek était remis presque aussitôt en liberté provisoire, et son frère Mohamed après un très court séjour de quelques heures à l'infirmerie de la prison était

dirigé sur l'hôpital Sadiki où il attend sans trop d'impatience que les démarches de ses avocats, parents et amis l'aient délivré du petit ennui d'avoir occis, un malheureux qui eût le tort de s'éprendre d'une femme qui aurait pu être sa mère sans avoir préalablement obtenu le consentement de son frère aîné, chef de la famille, il attend, disons-nous, le front haut... seize francs d'amende, peut-être mitigé par un sursis pour ce bel exploit.

nir les revendications de nos abonnés tunisiens et faciliter leurs affaires. C'est là le seul programme que nous nous sommes tracés et que nous suivrons malgré tout.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

ECHOS (suite)

A la présidence du Conseil

On annonce que M. Godin, le nouveau directeur du Cabinet du président du Conseil, ancien préfet de l'Allier, est le cousin germain du distingué substitut près de notre tribunal civil, ancien juge de paix de Souk-Ahras, où il n'a laissé que d'excellents souvenirs.

Cartes du front

Nous avons reçu du front plusieurs cartes postales représentant M. le Résident Général en petite tenue de ministre plénipotentiaire ayant à sa droite le général Boyer, et à sa gauche l'amiral Guépratte, derrière eux des officiers d'état-major.

Ces messieurs regardent défiler de vaillants tirailleurs qui ont probablement rejoint sur le front leurs aînés dont on sait la conduite héroïque à la reprise du fort de Douaumont, à la côte 304, en Champagne, sur la Somme, aux chemins des Dames, et en ce moment à Château-Thierry, où ils combattent comme des lions.

Missions parlementaires

Certains de nos parlementaires se faisaient une spécialité des « Missions à l'étranger ». L'objet de ces déplacements variaient à l'infini : l'exécution en était laissée à l'initiative du titulaire ; quant aux résultats, on avait rarement l'indiscrétion d'en demander communication.

Le seul élément qui présentait un intérêt réel était le montant de l'allocation. Celui-ci était principalement fondé sur la cordialité des relations politiques qui unissaient l'impétrant au ministre intéressé.

Lorsque tout s'arrangeait, l'Excellence répondait en ces termes :

Paris, 16 février 1918.

Mon cher collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que pour répondre au désir que vous m'avez exprimé, j'ai décidé de vous attribuer une mission commerciale ayant pour objet l'étude et le développement des échanges entre la France et... le Maroc, par exemple.

Vous recevrez de ce chef, et pour toutes dépenses, à compter du 1^{er} de ce mois une allocation mensuelle de 1.250 francs qui vous sera remise dès maintenant par la division des fonds de mon département.

Je vous prie d'attendre de nouvelles instructions avant de vous rendre à... Tanger.

Fidèle observateur des prescriptions administratives, le missionnaire qui était adressée cette lettre attendait donc à Paris les nouvelles instructions annoncées. Un mois passait, puis deux, puis trois, puis l'année entière sans qu'il reçût la moindre notification du ministère.

L'Excellence avait oublié le cher collègue !

Est-il besoin d'ajouter que celui-ci n'oubliait pas de toucher les 15.000 francs qu'il avait si bien gagnés !

Ces observations ne concernent pas M. le député Cosnier, puisque lui remplit consciencieusement sa mission de Commissaire général, et qu'il sera dans quelques jours à Tunis après avoir visité le Maroc qu'il vient de quitter et l'Algérie qu'il parcourt en ce moment.

Aux Services Economiques

Il existe aux Services Economiques un atelier de cordonnerie qui rendrait un service signalé aux petites et moyennes bourses s'il pouvait fournir toute la chaussure demandée et non pas qu'à des privilégiés. Il n'est peut-être pas suffisamment outillé pour répondre aux demandes qui se présentent, c'est pourquoi le public ne s'y adresse pas.

En attendant, cet atelier pourrait servir de régulateur des prix, non seulement pour la confection mais aussi pour les réparations, car messieurs les cordonniers n'ont plus aucune retenue et demandent sept et même huit francs pour un ressemelage et reféction des talons et chaussures d'enfants. C'est abusif, aussi conviendrait-il de mettre un terme à cette hausse d'autant plus inexplicable que le cuir qui entre dans un ressemelage ne vaut pas plus de 2 à 2 fr. 50.

Si notre ami M. Bériol était à Tunis nous nous serions adressés directement à lui, mais il fait son devoir en France, et nous n'avons pas de relations avec son remplaçant.

Les Italiens nés en Tunisie

On nous demande quelle est la situation militaire exacte des jeunes italiens nés en Tunisie âgés de plus de 20 ans et de moins de 21 qui n'ont pas répondu à l'appel de leur patrie et ne se sont pas fait inscrire sur les registres du recrutement français ?

Sont-ils des réfractaires ou la loi française leur accorde-t-elle le bénéfice de pouvoir se faire inscrire à leur majorité ?

Direction Générale des Finances

Location aux enchères publiques des propriétés EL-MENGOUB et ED-DRIJAT, situées près de Bordj-el-Amri (contrôle civil de Tunis) et appartenant à la Princesse Aziza-Beya, veuve de S. A. Mostefa Bey.

Le lundi 8 juillet 1918, à neuf heures du matin, dans une des salles de la Direction Générale des Finances, Place de la Casbah, à Tunis, il sera, par les soins de M. le Directeur Général des Finances ou son délégué, et M. Rémy, administrateur de la Liste civile, procédé à la location aux enchères publiques pour 3 ans, à compter du 1^{er} octobre 1918, de deux propriétés rurales dites « Enchir Mengoub » et « Enchir-ed-Drijat » situées près de Bordj-el-Amri, et immatriculées sous le n° 15.429.

Ces propriétés qui appartiennent à Mme la Princesse Aziza Beya ont une superficie de 1.096 hectares pour l'Enchir Mengoub, et 1.383 hectares pour l'Enchir-ed-Drijat.

Les mises à prix sont fixées à 8.000 fr. par an pour la première, et à 2.500 fr. par an pour la seconde.

Les loyers seront payables par année et d'avance.

On peut prendre connaissance du cahier des charges à la Direction Générale des Finances (5^e Bureau) tous les matins à partir de 9 heures.

RAYMOND VALENSI
INGÉNIEUR-ARCHITECTE
22, rue de Russie — TUNIS
Immeubles de rentes
Constructions industrielles et rurales
Arrosage — Distribution d'eau
PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJETS
Dépôt de Machines Agricoles
41, Rue Al-Djazira

MAISONS RECOMMANDÉES

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », avenue de France. — Tunis. Brama Frères et Cie, propriétaires.

Grand Hôtel de France, Sfax. 1^{er} ordre, Elouph, propriétaire ; eau conduite dans toutes les chambres, cuisine soignée, service irréprochable.

Pianos et Musique, 5, Rue Es-Sadikia, J. & A. BEMBARON. — Vente, Echange et Location de Pianos de marques Pleyel, Erard, Steck, Bösendorfer, etc.

Pavillon Beau-Sejour — CARTEPOSTALE. Station. — Restaurant de premier ordre. — E. GIRAUD, propriétaire.

Pharmacie Seemann, (diplômé de la faculté de médecine de Montpellier, 53, Rue des Maltais, Tunis — Maison Française.

Maison de santé pour les yeux dirigée par M. le Dr Cuénod, 1^{er} clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, Rue Zarkoun, Tunis

Maisons boches ou embochées

Parfums d'Orsay
Lampes Osram, Sirius.
Lumières Lux.
Typograph machine à composer.
Lait condensé, marque Condensed Milk.
Adler, machines à écrire.
Le Kaol, pour nettoyer les métaux.
Le Ruberold, pour toitures.
Suchard, à Loerrach (grand-duché de Bade) et Neuchâtel.

Tel patron, tels serviteurs. On sait que Karl Rüss, le chef de la maison, est un Prussien pur sang, conseiller du commerce extérieur, titre qui ne s'octroie qu'à des boches bon teint.

Fabrique de conserves de Lembourg, confitures et conserves. Maison allemande qui ne cache pas sa nationalité.

J.-W. Faber, crayons, encre, etc.
Terrot, Automobiles et Cycles de Dijon.

Produits Bayer, pharmacie, comprimés l'aspirine et autres.
Compteurs électriques Aron.
Odol, dentifrice de Dresde.

Pompe centrifuge Weisse & Mousky de Halle-sur-Saale.
Lampes Sirius. — Comment se peut-il que l'on fasse, en Tunisie, pour cette lampe, qui s'est appelée « Sirius Kolloid », des annonces avec la mention, en caractères très apparents : « Fabrication française », alors que les Usines Pintsch, 97, rue Molière à Ivry-sur-Seine, ont fabriqué et dont le nom figure sur ces annonces, ont été séquestrés, comme emprise allemande, depuis le 12 décembre 1914, avec M. Raynaud, syndic, pour séquestrer ?

Miele, bijouterie-argenterie.
Filtres Berkefeld (de Française des).
Nestlé, lait condensé et autres produits lactés.

Cette firme est-elle allemande, française ou suisse ?

Le Roi des Placements

Il y a le roi des chemins de fer, le roi de l'acier, le roi du pétrole, etc. Il y a aussi le roi des placements. Le BON DE CAISSE de la BANQUE FRANCO-TUNISIENNE, qui rapporte cinq pour cent net d'impôt. — 12, rue d'Alger.

A vendre : Collection presque complète de Femina à raison de 0 fr. 40 le numéro, s'ad. aux bureaux du journal.

A vendre : appareil Acousticon, état neuf, marque américaine, prix sacrifié : 200 francs, s'ad. aux bureaux du journal.

Imprimerie spéciale de la « Petite Tunisie Socialiste »

La crainte de l'abonné est le commencement de la sagesse

Répondant aux justes observations de la Tunisie Française, de Tunisia, et de la Petite Tunisie, l'Exportateur Français adresse à ses abonnés de Tunisie la circulaire ci après, que nous publions sans commentaire nous proposant de la disséquer dans notre prochain numéro :

Paris, le 25-6-18.

Monsieur,

Vous avez certainement eu connaissance de la campagne que mènent actuellement contre l'Exportateur Français certains organes tunisiens.

Nous avons l'assurance que vous avez reconnu le mal fondé de leurs assertions qui, nous n'en doutons pas, n'ont pu ébranler votre confiance.

Vous avez pu constater de longue date que l'Exportateur Français a voulu rester étranger à toutes les questions politiques, réservant son activité et ses efforts pour la solution des problèmes commerciaux afin de permettre aux Français de la métropole et des colonies de lutter avantageusement au point de vue économique ; c'est pourquoi nous nous sommes entouré de collaborateurs choisis dans tous les parties, tenant compte non pas de leurs opinions, mais seulement de leur compétence. Vous n'avez donc aucun doute sur la nature de la campagne menée contre notre Rédacteur en Chef, dont la personnalité politique a été intentionnellement confondue avec sa qualité de Rédacteur. Les journaux étaient d'ailleurs si mal renseignés qu'ils ont attribué le titre de Directeur de l'Exportateur Français que Vaudecrane peut seul revendiquer.

Nous ne manquerons pas d'exiger toutes rectifications que nous jugerons utiles par les moyens légaux mis à notre disposition, mais nous avons tenu à préciser certains détails afin qu'il n'y ait entre nos fidèles abonnés de la Tunisie et notre Direction, aucune arrière-pensée. Si un malentendu a pu se produire, si un de nos collaborateurs induit en erreur a pu, sous sa propre responsabilité, publier un article erroné, nous mettrons les choses au point.

Demain comme hier nous ne cesserons de combattre énergiquement pour sou-

Chaux Hydraulique & Ciment
PAUL POTIN
Dépôt : rue de Turquie (Port)
Bureau : 22, rue Es-Sadikia
Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hamman-Lif)

RESTAURANT DU JAPON
C. FIORINI & C. FALORNI, propriétaires
7, RUE AMILCAR, 7 — TUNIS

Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie Cuisine italienne. — Spécialité de Ravioli et Cassate. — VINS Fins de la Maison ROUFF de Naples. — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS
Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés
Agence de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse.
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le
Dépôts à vue : 2 0/0
Dépôts à échéance fixe (de 2 à 3 ans) : 3 0/0
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs bijoux, titres de propriétés.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.
Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

BANQUE DE TUNISIE
Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia
Succursale à BIZERTE, SOUSSE et Sfax

Emission de chèques et de lettres de crédits — Change de Monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie
Société Anonyme - Capital 75 millions
SUCURSALE DE TUNIS : Avenue de France
Agences à SOUSSE et à BIZERTE

PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.
Opérations de banque, Escomptes, Recouvrements.
Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises. Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques. Chèques et lettres de crédits sur tous pays.
Location de coffres forts. Changes de monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 0/0.
Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

L'Huile qui graisse le plus
VACUUM MOBILOIL
Marque "GARGOYLE"
Maison A. MODIGLIANI
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie :
5, Rue Saint-Charles = TUNIS
Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France
Société anonyme fondée en 1874 au capital : 500.000.000
Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence
Agences en Tunisie : TUNIS-SOUSSE-SFAX

Principales Opérations
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts — Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissances — Crédits documentaires — délivrance de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Gardes de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.

Correspondants sur toutes les places de France et de l'Étranger.

Vins, Eaux-de-vie du Domaine de Potinville
F. BERNET
TUNIS — Rue de Russie — TUNIS
Liqueurs de Marques
Eaux Minérales, etc.
LIVRAISON A DOMICILE

BANQUE FRANCO-TUNISIENNE
de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens

La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt. On peut dire que c'est le roi des placements, 13 rue d'Alger, Tu is.

Cie DE NAVIGATION MIXTE
Cie Touache Paquebot-poste Français
Service régulier hebdomadaire entre Marseille-Tunis-Sousse-Sfax

Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 3, rue d'Alger.
Les Agents principaux : PÉDELUPÉ Frères.

Cie Générale Transatlantique
Services Maritimes de la Méditerranée
AGENCE DE TUNIS

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE
G. & E. LICARI
USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS

Liqueurs de premier-choix — Vins en gros
Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI
Récompensés à plusieurs expositions et concours, Médaille d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

Espigadoras-lièuses - Râteaux - Fauchaises
Mac Cormick
Machines de Récolte OSBORNE
disponibles à Tunis
Mateon R. WALLUT & Cie
(R. WALLUT et G. HOFMANN, associés) — Tunis

VÊTEMENTS
J. BELL
8, Rue d'Italie, TUNIS



Achetez Timbre CROIX-ROUGE 20
à 15 c., 5 c. pour les blessés

PHARMACIE BLOCH
14, avenue de France, et rue Al-Djazira,
Léon Bloch File
Pharmacien de 1^{re} classe
de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'École Supér. d'Alger

Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expédition immédiate. — Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles.
Téléphones 353

A Vendre
une sonde de 14 tiges de 3 m. 26/28 à essai pour 25 tonnes
mèche Trépan
42 mètres de tuyau sur 0,08
1 bêche 1^{re} qualité, 42 m² 6/7
S'adresser à M. PIAUJART, propriétaire à Saint-Germain (Tunisie)